# LILLE

## Le Crime de la rue Colbert

**Défilé de témoins. — Le dossier des lettres à l'instruction. — Les preuves à conviction et M. Bérard.**

Deroose, l'ancien ouvrier de M. Ernest Plaisant, a été incontestablement, durant la longue instruction de samedi, le témoin en vue : arrivé à neuf heures du matin il n'a quitté le cabinet de M. Bérard qu'à cinq heures du soir.

On voit d'ici le long chemin de croix infligé, en dépit de toute humanité, aux journalistes qui montent de véritables gardes dans les couloirs glacés du Palais.

Le parquet de Lille ne nous avait pas habitué à ces... discrétions au moins exagérées. Enfin !

Bien que très stylé sur le chapitre de la discrétion (encore !) Deroose a été obligé de reconnaître que l'arrivée du dossier des lettres de Mme Plaisant à l'instruction n'était pas étrangère à sa comparution. Certains amis, plus heureux que nos confrères ont appris qu'il avait été interrogé au sujet des lettres portées par lui de la part de Mme Plaisant.

On se souvient que le 1er septembre, jour du crime, Deroose était revenu rue Colbert où Mme Plaisant, après l'avoir congédié, lui avait remis son courrier. C'est dans le but de retrouver la copie de ces lettres que M. Bérard avait fait chercher par un agent de sûreté le copie de lettres de Mme Plaisant.

Accessoirement, Deroose avait été appelé à donner des renseignements sur la lampe de la victime que l'on a retrouvée allumée le 2 septembre. Il n'a pu que renouveler ses déclarations et affirmer qu'il avait été frappé au moment où il entrait dans le bureau par la vue de cette lampe allumée.

La déposition intéressante à ce sujet a été celle de Mme Morel, la femme de journée. Elle préparait d'ordinaire la lampe et savait exactement ce qu'elle contenait de pétrole.

L'instruction, non sans raisons, se préoccupe en effet de savoir si la lampe allumée vers sept heures, à la tombée du jour (on sait en effet que le soleil se couche à cette époque vers six heures et demie), pouvait encore brûler à huit heures du matin.

Parallèlement, M. Bérard s'est occupé de la lampe-trotteuse que Mme Plaisant ne plaçait jamais que les soirs où son fils devait rentrer. La déposition de certains témoins aurait, paraît-il, confirmé ce point qui serait un des meilleurs arguments de la défense.

M. Bérard avait au reste, hier, donné la volée à toutes les pièces à conviction. Son mystérieux cabinet était encombré d'horloges, de poupées, de balances.

C'est dans ce capharnaüm qu'ont été entendues Adèle Delvallée et sa fille.

La première avait, dans un interrogatoire, affirmé que Sablon avait mis 15 minutes pour se rendre de la rue Rolland à la rue Colbert où il s'était lavé les mains et avait déposé la clef. Dans un second interrogatoire elle avait apprécié son absence par un délai de 10 minutes.

Cette différence de temps n'aurait, a-t-elle dit aucune importance. Elle peut s'être trompée de cinq minutes.

Nous insistons sur ces menus détails de l'instruction qui semble vouloir passer au crible tous les interrogatoires.

Ainsi s'explique également la longue entrevue entre M. Bérard et M. Dutilleul, médecin-légiste.

Ce dernier, dans son rapport, avait été tout particulièrement affirmatif.

Il y avait 3 heures que la victime avait mangé. Si donc l'instruction place le repas de Mme Plaisant à une heure 1/2 et si l'on s'appuie sur les restes de perdrix trouvés intacts dans l'estomac, il faudrait conclure que Mme Plaisant a été tuée à 4 heures 1/2, ce qui ne cadrerait pas avec la double présence de Sablon et de Deroose à six heures 1/2 et à sept heures.

Il faudrait donc supposer que Mme Plaisant n'a pris qu'un repas unique digéré dans des conditions tout à fait anormales ou qu'elle a été frappée vers 10 heures du soir après un deuxième repas où elle aurait mangé de la perdrix. Ce serait l'alibi pour Sablon.

M. Dutilleul ne va pas si loin : le très distingué médecin légiste se contente d'affirmer qu'il y avait trois heures que la victime avait mangé et laisse à l'instruction le soin de conclure.

C'est ce qu'a essayé de faire M. Bérard hier, de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Reparti à Douai à cinq heures 40, il nous reviendra lundi. Espérons que le repos dominical lui aura fait oublier ses mesures rigoureuses contre les infortunés journalistes.

### Bonne à tout prendre

*Suzanne Humez, 16 ans, bonne d'enfants chez M. Bernard-Roche, rue Gombert 9, a été déferée au parquet pour vol, en différentes fois, d'une somme de 69 francs au préjudice de son patron.*

### Cours de M. Petit-Dutaillis

**Histoire de l'Angleterre**

Hier soir, M. Petit Dutaillis a ouvert le cours public qu'il fait cette année sur l'Histoire de l'Angleterre.

Ce cours comprendra l'étude de la période qui s'étend de l'établissement du parlement à la guerre des deux roses. Cette étude sera principalement sociale, et tendra à éclaircir l'histoire des transformations économiques de l'Angleterre à la fin du moyen-âge.

Toute étude historique d'un peuple doit commencer par la délimitation exacte de ce peuple.

En excluant l'Ecosse, l'Irlande et le Pays de Galles, qui ne sont pas à cette époque assimilés à l'Angleterre, les données statistiques basées en partie sur les rôles des taxes levées sur les habitants en 1377, permettent d'évaluer cette population à 2 millions 1/2 d'habitants environ, *population bien inférieure à celle de la France* à cette époque. Cette population est composée principalement de paysans.

Le premier point à examiner est donc la condition des paysans au XIVe siècle.

Les noms donnés aux paysans varient suivant que l'on considère leurs conditions légales ou la grandeur leur tenure.

Dans le premier cas, ils se nomment vergeterins, tenure assez importante. Cordier, tenure très petite.

Dans le second vilainsnarifs serfs, et tenanciers libres.

En 1016, il y a une différence entre les serfs et les vilains. Les vilains sont considérés comme une classe libre, mais pendant tout le 12e siècle, le pouvoir royal s'éclipse, les nobles en profitent pour écraser les paysans, et le vilain devient un serf.

*Quels étaient les droits du seigneur sur le vilain.* Le seigneur peut vendre ses vilains qui sont attachés à la glèbe. A la mort du vilain, le seigneur a droit à une partie de ses biens meubles. En outre, le vilain doit des corvées qui consistent dans le labourage du sol du seigneur, dans la récolte des produits et dans leur charriage. Plus tard, les corvées tendent à être remplacées par des redevances en argent.

Brackton a défini le vilénage, une classe d'hommes qui ne savent pas le soir ce qu'ils feront le lendemain matin.

A côté des vilains se trouvent les tenanciers libres. Dans le comté de Norfolk, les tenures libres sont assez nombreuses, mais en général il y en a peu.

L'origine de ces tenures libres est dans la portion libre d'une communauté, formant le village, qui existe aux temps anglo-saxons, ou encore dans les morceaux de terre, que le seigneur détache de ses terres, moyennant une redevance en argent.

Quant à leurs charges elles sont semblables à celles des vilains. Du reste, plus on avance dans le moyen-âge plus leur condition se rapproche de celle des vilains.

— Jusqu'à présent on ne voit guère la différence qui existe dans la condition des paysans en France et en Angleterre. Pour la faire ressortir il faut examiner le manoir.

— La campagne anglaise est divisée en manoirs qui ne se confondent pas avec le village qui est une division administrative.

Le manoir comprend le domaine du seigneur lordland, et les tenures.

Le lordland est peu étendu, 3 ou 400 acres.

— Les lots des tenanciers diffèrent les uns des autres. Le verger a en général, une étendue de 30 acres. Ces lots se transmettent de père en fils. *c'est le cadet qui hérite. Tout cet ensemble* forme une véritable communauté. Le manoir est composé de larges bandes de terrain de 200 m. de long sur 20 de large, séparées par des lignes de gazon.

L'origine de ces bandes de terrain, d'après M. Pecbohm, provient de l'époque, ou les terres étaient en commun. Ce système est en relation avec les conditions d'exploration agricole, où certaines terres tombaient en jachère.

Pour surveiller la culture des terres du manoir il existe des officiers seigneuriaux. Le sénéchal qui contrôle le travail du paysan de tous les manoirs appartenant au seigneur, le bailli de ceux d'un manoir, et le reeve qui est un paysan qui aide le bailli dans ses fonctions.

Le manoir a des tribunaux ; l'un qui se réunit deux fois par an pour recenser la population mâle du baillage, l'autre, halc-moor, qui est *l'assemblée du moor, ou assistaient les paysans* et où ils accusaient ceux qui avaient lésé la communauté.

En somme, l'institution du manoir est favorable au développement des classes rurales, et les rapports des lords avec leurs vilains sont, en général, bons. Le seigneur s'appuie sur le paysan pour se défendre contre ses officiers, qui tentent à usurper en leur faveur les droits du seigneur.

# LE NORD

## Infanticide à La Madeleine

M. Dufour, ouvrier de M. Frequin, fabricant de chicorée à La Madeleine, avait remarqué, il y a une quinzaine de jours, qu'une bouche d'égoût *située rue de l'Espérance, derrière* le jardin de son patron, était obstruée. Il tenta de la déboucher, mais ne réussit, avec son crochet, qu'à ramener un morceau de tablier en cotonnade, sans toutefois pouvoir rétablir le courant.

Hier, vers midi, un autre ouvrier de M. Frequin, M. Ankaert, après avoir encore essayé inutilement de faire disparaître l'obstacle, leva la plaque, et ayant débarrassé l'orifice de la boue qui s'y était amoncelée, aperçut les pieds d'un cadavre d'enfant.

Avec peine il réussit à retirer le corps qui était celui d'un enfant du sexe féminin venu à terme et fortement constitué.

Sur le corps se remarquaient plusieurs blessures qui proviennent probablement du crochet dont s'était servi M. Dufour.

M. Hutin, commissaire de police, fut prévenu aussitôt sa rentrée du Tribunal de Lille, et commença une enquête, dans les quartiers d'où proviennent les eaux déversées dans l'égoût : le pré Catelan et la rue Dassonville.

Mais jusqu'à présent il n'a pu recueillir aucun indice qui le mette sur la piste de la coupable.

*En attendant, le cadavre a été transporté à la* morgue du cimetière, où M. le docteur Benoit, fera l'autopsie. On saura alors si l'enfant est né viable ou s'il s'agit d'une simple suppression de cadavre.

**Hellemmes.** — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui à 4 heures qu'aura lieu la conférence organisée par le Cercle le *Progrès républicain*, sous la présidence de M. Basquin, ancien vice-président du Conseil général avec le concours de M. Brackers-d'Hugo Conseiller municipal de Lille.

*Les personnes n'ayant pas reçu d'invitation* peuvent s'y rendre, elles seront les bienvenues.

**Loos.** — La commission du bureau de bienfaisance de Loos vient de recevoir de ses habituels et généreux donateurs, M. Léonard Danel et Mme veuve Toussaint un secours de 50.000 kilos de charbon pour les pauvres.

Toutes nos félicitations à ces généreux donateurs et tous nos remerciments pour les pauvres de la commune de Loos, qui peuvent maintenant attendre l'hiver avec confiance.

**Ascq.** — M. Beaucamps, mécanicien, rue Carnot, se fait construire un hangar attenant à un de ses *bâtiments longeant la rue Marceau.*

Vendredi soir, vers 6 heures 1/2, le vent, soufflant avec violence, a enlevé la charpente de cette construction et fait tomber une partie du mur. Les dégâts sont purement matériels.

## UN HOMME COUPÉ EN DEUX
### à Ennevelin

Vendredi, vers 5 heures du matin, le sieur Jules Martin, ouvrier maçon, en traversant la voie ferrée à la halte d'Ennevelin, a été tamponné par le train qu'il se disposait à prendre pour aller travailler à Lille. Il a été d'abord fortement lancé en avant, projeté à terre, et avant qu'il ait pu se retirer de la voie, la machine arrivait sur lui et lui coupait le cou.

Il laisse une veuve et trois enfants. Il était âgé de 45 ans.

## VALENCIENNES

**Blanc-Misseron.** — *Vol.* — Un vol d'effets et d'un bracelet, le tout estimé 50 fr., a été commis au préjudice de la nommée Bellemans Julia, domiciliée à Quiévrechain, par Visse Mathilde, sans profession ni domicile fixe.

L'aimable voleuse est actuellement en fuite ; il est à présumer qu'elle aura franchi la frontière.

**Hergnies.** — *Disparition.* — La jeune Défossez Louise, âgée de 18 ans, journalière, n'a pas reparu au domicile de ses parents. Les recherches faites pour retrouver ses traces, sont restées infructueuses.

## DUNKERQUE

*Chute dans une chaufferie.* — Le matelot chauffeur, Jean-Marie Salaun, 37 ans, est tombé accidentellement dans la chambre des machines du steamer français *Duguesclin*.

Dans sa chute, Salaun s'est brisé une côte. Le blessé a dû être admis à l'hôpital.

*Vols au marché.* — La police a surpris trois femmes dérobant des objets divers aux étalages des marchands installés sur la place Jean Bart. Nous attendons que l'arrestation de ces malheureuses soit maintenue avant de publier leurs noms.

*Une jeune voleuse.* — La jeune Elise-Marie Detunck, 17 ans, a été arrêtée par la gendarmerie de Bergues et conduite à la maison d'arrêt de Dunkerque.

Cette fille est accusée d'avoir commis plusieurs escroqueries au préjudice de la dame veuve Beyart, cultivatrice à Hoymille, chez laquelle elle était employée comme servante.

# PAS-DE-CALAIS

## ARRAS

**Avion.** — Les candidats républicains progressistes pour l'élection municipale qui aura lieu aujourd'hui dimanche dans cette commune adressent aux électeurs la circulaire ci-dessous :

Messieurs et chers concitoyens,

Avant que les urnes soient ouvertes il est de notre devoir de vous rendre compte de notre mandat et de vous expliquer notre conduite.

Républicains dévoués, nous sommes restés les fidèles serviteurs de la République : les événements d'aujourd'hui sont la preuve incontestable de la sincérité de nos convictions.

Administrateurs, notre tâche était très difficile. En effet, si la population de notre commune a pu en quelques années s'élever de 3,000 à 6,000 habitants, chacun sait que les ressources n'ont malheureusement pas suivi la même progression.

Néanmoins, nous nous sommes efforcés de faire pour le présent tout ce qui était judicieusement possible et de préparer par une administration sage et économique, les moyens de faire face, dans un avenir prochain, à toutes les nécessités d'une localité mise au rang de ville.

Le service de la vicinalité a été l'objet de tous nos soins : nos chemins, rues, trottoirs, etc., en sont la preuve.

Nous n'avons pas non plus négligé l'instruction de l'enfance. Des écoles spacieuses et confortables sont en construction et, pour bien marquer notre volonté d'améliorer encore cette œuvre si bienfaisante pour la classe ouvrière, nous avions prévu et mis à l'étude la gratuité des fournitures classiques. A bref délai rien n'aurait donc manqué à l'enseignement gratuit et obligatoire de tous les Enfants d'Avion.

En même temps une commission spéciale était chargée de préparer d'autres projets d'une grande importance industrielle et commerciale : Gare, abattoir municipal, éclairage, etc.

Mais vos représentants, n'ayant à cœur que la prospérité et les intérêts de la commune, comptaient sans la rancune tyrannique de certains adversaires.

Une coterie s'est formée, des complots intéressés, ourdis dans l'ombre, ont trouvé pour les servir des *influences dignes* d'une meilleure cause. Les indigents ont été les premiers sacrifiés. Il a été porté atteinte à la dignité et à l'autorité des élus du Suffrage universel. Forts de notre droit et de notre indépendance, fiers du mandat que vous nous avez confié, plutôt que de courber la tête, nous nous sommes énergiquement défendus avec la seule *arme en notre pouvoir : la démission collective avec protestation.*

Maintenant, chers concitoyens, à vous la parole, à vous d'approuver ou de répudier notre conduite.

Deux de nos amis se sont joints à nous pour compléter notre liste. Choisis parmi les ouvriers ils sont un véritable témoignage du grand intérêt que nous portons aux travailleurs honnêtes et laborieux. Vous pouvez compter sur eux comme sur nous-même pour administrer loyalement les affaires de la commune et travailler avec ardeur à la réalisation progressive des divers projets énumérés plus haut.

Electeurs,

Nous avons confiance en votre verdict. N'hésitez pas à affirmer sur nos noms votre amour de l'indépendance et la volonté de voir en vos représentants des hommes libres de toute chaîne. Montrez comment vous savez revendiquer vos droits et défendre les prérogatives du suffrage universel. Mais aussi méfiez-vous des promesses fallacieuses du collectivisme. Laissez à leurs rêves irréalisables ces ennemis de l'ordre, ces ambitieux pour qui tous les moyens sont bons et qui n'ont pas honte de vouloir abuser de la bonne foi des travailleurs.

Surtout pas d'abstention

Votons pour la liste entière des républicains démocrates.

Vive Avion. — Vive la République !

Virel Louis, maire. — Dufresne Adrien et Allart Léandre, adjoints. — Dufresne Edouard — Guffroy Hippolyte — Lefebvre Gérard — Legrand Lucien — Lepagnot Romain — Letienne Louis — Parent Pierre-Joseph et Willerval, Léonce, conseillers sortants, Rucart François et Rufin Edmond

*Cet appel, empreint de la plus grande franchise,* est conçu dans des termes trop précis pour que nous ayons à y ajouter le moindre mot, de plus, nous croyons les électeurs d'Avion assez indépendants et assez républicains pour refuser leurs suffrages, d'une part à l'assemblage réactionnaire qui compose la fameuse liste d'*Union républicaine* et d'autre part, *pour repousser avec mépris ceux qui, pour faire* d'Avion un Paradis, ont l'intention de prendre de l'argent dans la poche des mineurs en leur imposant à tous et d'office une cote personnelle-mobilière.

J. E. T.

*électeurs républicains.*

## BETHUNE

### Le crime de Nœux-les-Mines

L'instrument dont s'est servi Jules Dufour, l'ouvrier menuisier qui a assassiné la jeune Juliette Foulon, est une *erminette*, sorte de petite hache à tranchant très effilé, dont se servent couramment les charpentiers.

L'assassin a porté huit coups de cet outil sur sa victime ; le premier a porté sur le crâne ; il a dû être mortel.

Son forfait accompli, Jules Dufour rentra ensuite chez lui, et fut pris d'une crise terrible d'épilepsie, se mettant à briser les carreaux de vitre, enfonçant les panneaux des portes. Enfin il venait de se mettre au lit, où la crise le secouait encore, quand arriva la police, qui avait été prévenue de suite.

Dès que son accès fut calmé, Jules Dufour, mis en état d'arrestation, fut gardé à vue pendant toute la nuit. Il a été conduit, vendredi matin, à la prison de Béthune.

Le parquet de cette ville s'est transporté, vendredi matin, à Nœux-les-Mines accompagné d'un médecin-légiste, M. le docteur Honseval, qui a constaté que la victime avait reçu huit coups d'*erminette*, dont plusieurs mortels.

On nous assure que Dufour a été réformé du service militaire comme épileptique.

## SAINT-OMER

*Noyé.* — Vendredi, vers 7 heures du soir, un batelier venant de Salperwick, a découvert en arrivant au lieu dit : « Port au lait battu », le cadavre d'un homme paraissant âgé de 50 ans environ.

Le corps du malheureux fut aussitôt retiré de l'eau et envoyé à l'hospice St-Louis, par les soins de M. le commissaire de police.

Renseignements pris, le noyé serait un ouvrier tonnelier nommé Puchois, habitant Arques, qui revenait de travailler à Tilques.

Cette mort est purement accidentelle. La chute à l'eau aura été occasionnée par l'obscurité.

On a trouvé sur la victime de cet accident une somme de 27 francs.

**Ardres.** — Un malfaiteur resté inconnu a profité de l'absence momentanée de M. Henri Bociet, cultivateur à Bonquehault pour échanger le veau qu'il venait de vendre 50 francs contre un qui n'en valait que 40. Une enquête est ouverte pour découvrir le coupable.

**Arques.** — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre les frères L..., haleurs de bateaux qui ont brisé en se battant dans le cabaret tenu par le sieur Dierman, divers objets d'une valeur d'environ 50 francs.

**Aire-sur-la-Lys.** — Mardi dernier, ont eu lieu les funérailles de M. J.-B. Vaast, bibliothécaire municipal, préposé des lits militaires, décédé subitement.

Une assistance nombreuse, s'était jointe aux membres de la famille du regretté défunt.

*M. Vaast était l'un des fondateurs de la société des* Orphéonistes « L'Echo des Bardes », et les membres de la société avaient tenu à lui rendre les honneurs funèbres et à témoigner, tous les sentiments de sympathie qu'il laissait parmi eux.

Pendant le service, les Orphéonistes ont exécuté un morceau de chant, intitulé *Le Dernier Adieu*, de J. Monestier, ce chœur composé de paroles touchantes, a vivement émotionné l'assistance.

Voici les paroles que M. Faucquette, maire et président de la société a prononcé sur la tombe :

Messieurs,

Je viens au nom de la société, l'Echo des Bardes, donner un dernier adieu au bon et sympathique camarade que la mort vient d'enlever si subitement à l'affection de sa famille et à notre amitié.

Entré dans cette société lors de sa fondation en 1860, J.-B. Vaast lui est toujours resté fidèle. Il l'aimait et se plaisait à raconter ses luttes, ses succès. Il en était le doyen et le secrétaire et il avait en outre la mission bien difficile d'organiser ses fêtes, mission qu'il remplissait toujours à l'entière satisfaction de tous les sociétaires.

Bon camarade pour tous ses collègues, il savait discrètement venir en aide à ceux qui se trouvaient dans la gêne et consoler ceux qui souffraient. Aussi sa perte sera-t-elle vivement ressentie par tous.

Je ne puis oublier en cette circonstance que M. Vaast était aussi un fonctionnaire municipal tout *dévoué à l'administration ; qu'il était un bon républicain* n'ayant jamais varié dans ses opinions.

Je lui dois aussi à ces titres un dernier adieu.

Adieu mon cher Vaast ; adieux mon vieux camarade.

## CALAIS

*Affaires de mœurs.* — La police a procédé à l'arrestation de la femme Marie Guilbert, veuve Blin, âgée de 49 ans, demeurant quai du canal de Guines, 49, inculpée d'outrages publics à la pudeur.

Un tulliste de 36 ans, nommé Alexandre Pille, demeurant rue des Maréchaux, 66, a été également arrêté pour viol. Mené hier soir, vers dix heures, au dépôt de sûreté, cet individu échappa des mains de l'agent de police et tenta de se suicider en enjambant le garde-fou du pont Freycinet pour se jeter à l'eau.

L'agent put rattraper à temps par les vêtements son prisonnier et il le conduisit à la prison où il a été mis au cachot. *Le gardien exerce une surveillance toute spéciale sur Pille, afin d'empêcher toute nouvelle tentative d'évasion ou de suicide.*

**POUR RÉCONFORTER VOTRE SANG**

ayez soin de prendre, avant chaque repas, un verre de l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLES**, soigneusement préparé avec du vieux vin de **BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA**.

Il est, d'ailleurs, recommandé chaleureusement par le corps médical.

Demander un **BANYULS-TRILLES**, dans tous les Cafés et les bons Estaminets *et exiger l'étiquette sur la bouteille.*

Expéditions aux prix de : **2.25** le litre, pris à Bordeaux, par caisses de 12 ou 25 litres et **1.75** le litre, pris à Perpignan, par fûts de 32 litres, fût perdu. **TRILLES et Fils.**

# TRIBUNAUX

## Tribunal Correctionnel de Lille

*Audience du 11 décembre*

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président. — Ministère public : **M. Houeix** substitut.

LILLE

**Les vols à l'automatique.** — Les vols au préjudice de la Compagnie générale française des distributeurs automatiques, ont eu leur épilogue, hier, en correctionnelle.

On se souvient que les inculpés se payaient du chocolat et surtout des liqueurs en introduisant des pièces de fonte pareilles aux pièces de 10 centimes dans l'appareil : ils furent surpris par M. Thomas, commissaire spécial.

Alexis Maison, 17 ans, a été condamné à 6 jours de prison ; quant au petit ramoneur, Joseph Maison, 15 ans, il est remis à ses parents.

Le cas de Jules Deback, 18 ans, a été disjoint.

**L'agression en plein jour du boulevard des Écoles.** — Les trois jeunes voyous qui ont, le 30 novembre à 4 h. 1/2 du soir, assailli Adolphe Jacobs, apprenti de 18 ans, 13, rue des Etaques, à l'angle de la rue de Maubeuge et du boulevard des *Ecoles, et lui ont volé sa montre après l'avoir roué* de coups, ont été jugés samedi.

Victor Baillon, 14 ans, déjà remis deux fois à ses parents, est envoyé en correction jusqu'à 20 ans.

Georges Deschin, 18 ans, est condamné à 1 mois de prison, et Désiré Dupuis, 14 ans, est remis à ses parents.

Les parents sont condamnés comme civilement responsables.

**Le mari galant.** — On se souvient que Jules Dupont, 38 ans, forgeron, demeurant rue des Bateliers, fut condamné au commencement de novembre, à 6 mois de prison, pour avoir témoigné sa tendresse à son épouse, en lui mangeant presque l'oreille.

Celle-ci l'a alors dénoncé comme le voleur d'une balladeuse, dérobée dans la nuit du 28 au 29 juillet 1896, lundi de la ducasse de la Madeleine, quai de la Basse-Deûle, au préjudice de M. Edouard Becquet, menuisier-charpentier, 12, rue St-François.

A l'audience elle prétend n'avoir voulu que mettre dans un mauvais cas la belle-sœur de son mari pour des raisons intimes.

Dupont est condamné à 2 mois de prison.

TOURCOING

**Tromperie sur la marchandise.** — Jules Dhal, 36 ans, charcutier place St-Louis, à Tourcoing, a le 17 novembre, livré à une brave femme, une saucisse corrompue.

Celle-ci a prétendu lui faire reprendre cette marchandise, et, Dhal s'y étant refusé, l'a porté chez le commissaire.

M. Ansart, vétérinaire, a déclaré que cette nourriture n'était pas mangeable et aurait pu présenter de graves dangers, et bien qu'un nommé Vincent ait déclaré n'être pas *mort après en avoir mangé,* le tribunal l'a condamné à dix jours de prison et 50 francs d'amende avec sursis, aux dépens et à une insertion de la condamnation dans l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

ROUBAIX

**Outrage à la pudeur.** — Emile Wattel, 35 ans, *chef trieur de laine à la Société anonyme, rue du* Curoir, à Roubaix, ancien conseiller municipal collectiviste, aujourd'hui retiré du Parti ouvrier, est accusé d'outrage à la pudeur commis en présence d'une jeune fille, le 16 octobre.

Il est condamné à 20 jours de prison et 25 fr. d'amende avec sursis.

WATTRELOS

**Violences.** — Florentin Bouscart, 67 ans, boulanger à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin, est accusé d'avoir, le 16 octobre, porté des coups à Adèle Vaucouter, 47 ans, peigneuse.

Celle-ci a eu il y a 3 ans un enfant du fils de Florentin Bouscart, à ce qu'elle assure. On ne lui a jamais pardonné cette maternité et maintes fois on lui avait promis de le lui faire sentir.

L'occasion se présenta le 16 octobre, et le prétexte fut le passage d'Adèle Vaucouter derrière la maison dans la pâture Hespel. Après quelques horions, celle-ci, névropathe, perdit connaissance et resta deux heures sans secours. Le vieillard avait pris soin de fermer sa porte *derrière lui pour qu'on ne* pût entendre les gémissements de la victime.

Bouscart est condamné à 9 mois de prison avec sursis et à 200 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

### AFFAIRES DIVERSES

*Coups.* — *Léonard Gossens, 51 ans, rétameur,* à Croix, a arraché le 6 décembre, à sa propriétaire, la femme Dericker, cabaretière, une poignée de cheveux, parce que, sur l'ordre de son mari, celle-ci refusait de lui donner son gilet et son pantalon. — 40 jours de prison.

— Charles Debaere, 20 ans un mois de prison *pour coups inférés* le 6 décembre à Honoré Lefèvre, 21 ans, charpentier à Reckem (Belgique).

**Outrages.** — Amand Deraedt, 31 ans, qui fut condamné le 6 novembre, pour être intervenu dans la querelle de sa voisine, rue de Paris, et avoir insulté les agents, a fait opposition.

On se souvient que la propriétaire du cabaret Dumont avait cadenassé la porte d'une de ses locataires, et que celle-ci rentrant le soir avait fracturé la serrure.

Les agents ayant été appelés, Deraedt eut le tort de se mêler de l'affaire et est condamné pour ce fait à 30 fr. d'amende.

**Outrages, ivresse.** — Valéry Godart, 23 ans, garçon boucher à Lille, est condamné à 10 jours de prison et 5 francs d'amende pour outrages et ivresse, le 8 décembre.

— Jean Martin, 20 ans, mécanicien à Roubaix, pour même délit, le 6 décembre, 6 jours de prison et 5 francs d'amende.

— Henri Delforge, de Lille, et Ivo Luby, même peine, pour le même délit.

— Cécile Joliy, *34 ans, journalière à Roubaix, qui* étant ivre, a outragé, le 6 décembre, l'agent Coston, est condamnée à 6 jours de prison et 5 fr. d'amende.

**Violation de domicile et bris de clôture.** — Henri Barbry, d'Avelin, 1 mois de prison.

**Adultère.** — Marie Windels et Charles Vandervelden, demeurant à Roubaix, sont condamnés pour adultère et *complicité à un mois de prison.*

— Même peine à Victorine Fourez, femme Duhayon, 41 ans, ouvrière à la manufacture des tabacs et Prosper Auriol, 34 ans, chaudronnier à La Madeleine.

**Infraction à la loi sur les pigeons voyageurs.** — Henri Keslelyn, 44 ans, démolisseur à Lille, *sur procès-verbal du 12 novembre, est* condamné à 16 fr. d'amende pour avoir détenu deux pigeons voyageurs, contrairement aux prescriptions des art. 1 et 2 de la loi du 22 juillet 1896.

**Fraude.** — Jean-Louis Prouvost, 17 ans, rattacheur à Leers, pris le 8 décembre, 12 jours de prison et 500 fr. d'amende.

— Jules Debaudrenghien, 20 ans, rue de la Balance, 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

— Georges Thierry, 22 ans, chaudronnier à Roubaix ; Henri Hosse, 16 ans, apprêteur, boulevard de Metz, cour Willem 14, pris le 6 décembre, sont condamnés à 6 jours de prison et 500 fr. d'amende.

**Vol.** — Flore Florient, 48 ans, à Cysoing, a, le 6 décembre, volé à l'étalage un mouchoir de laine d'une valeur de 6 fr. 50. Elle est condamnée à 3 jours de prison avec sursis.

**Mendicité, vagabondage.** — Albert Mercier, 41 ans, 15 jours de prison pour mendicité, délit commis à Haubourdin le 7 décembre.

— Auguste Lezy, 38 ans, sujet belge, 3 jours de prison pour le même motif, au même lieu et à la même date.

— Henri Frédéric, même délit, à Loos, 1 mois de prison.

— Théodore Vincent, de Lille, 40 ans, 10 jours de prison, ainsi que François Ipy, tisserand à Armentières, 44 ans, pour même délit, le 7 décembre, à Frelinghien.

**Interdiction de séjour.** — *Louis Marais,* 45 ans, souvent condamné, notamment pour vols, incendies volontaires, outrages aux magistrats, est venu s'offrir à la police le 4 décembre et demander un abri pour l'hiver, en enfreignant l'interdiction qui le frappe. Le tribunal lui accorde 3 mois de prison. Le voilà jusqu'au printemps.

## Programmes des Spectacles et Concerts

**Grand-Théâtre** (Hippodrome) — Jeudi 16 décembre 1897 (Bureau à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 h. Spectacle de Gala.

**LUCIE DE LAMMERMOOR**

*Grand Opéra en 4 actes, musique de Donizetti.*

On terminera par le grand succès **Paillasse**, drame lyrique en 2 actes, musique de Léoncavallo, paroles françaises de Eug. Crosty.

Orchestre sous la direction de M. de la Fuente.

Prix des places : Loges et Fauteuils, 4 fr. — Pourtours, 2 fr. 50 — 1res Galeries, 1 fr. 75 — 2es *Galeries, 0 fr. 60. — Pour la location s'adresser chez* M. Jubé-Hertog, rue de la Gare.

**Harmonie de la Croix-Rouge.** — L'harmonie de la Croix-Rouge, dirigée par M. Henri Bouvaine, exécutera à l'occasion de la célébration de la fête Sainte-Cécile, le Dimanche 12 Décembre 1897, à la *grand'messe de 10 heures, en l'église St-Joseph, les* morceaux ci-après :

1. Ouverture de Concert (Gurtner) — 2. Morceau d'offertoire pour clarinette et basson (Pillevestre — 3. Segu-in-Scha, marche (G. Wettge).

A trois heures aura lieu le banquet suivi d'une fête intime, au siège de la Société, chez M. Louis Wastyne, rue de la Croix-Rouge, 275.

Les sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le Samedi 11 Décembre, à 8 heures 3/4 très précises.

## PETITE CORRESPONDANCE

*H. M. Calais.* — L'autorisation ne signifie pas *garantie du Gouvernement.* Vous ne pouvez courir grand risque en faisant partie de l'une ou de l'autre société. Voyez les statuts. — *G. E. M.* — Le revendeur est responsable, sauf à lui, s'il y a lieu, à réclamer des dommages-intérêts à son fournisseur.

LE FACTEUR.

## FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Dame

**Amélie-Sophie MASSCHELIN**

décédée à Roubaix, le 10 Décembre 1897, dans sa quatre-vingt-septième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Lundi 13 courant, à huit heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 22.

## Etat-Civil de Roubaix

Du 11 Décembre

**Naissances.** — Suzanne Frings, rue Decrême, 129 — Marcel Duegoras, rue du Moulin, 83 — Elisa Pattyn, rue Beaurewaert, cour du Tonneau, 3 — Clementine Vens, rue Stephenson, 4 — Juliette Lapaille, rue Bayart, 1.

**Décès.** — Edouard Demoerloose, 39 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 14 — Adeline Renart, 15 mois, rue des Ogiers, 19 — Marie Vanderlinden, 1 mois, rue Fontenoy, 69 — Augustin Leveugle, 78 ans, rue St-Joseph, 45 — Michel Ghesquier, 75 ans, rue Pellart, 103 — Georges Inghels, 2 ans, rue de France, cour Gosman, 17 — Jean Beausaert, 24 jours, rue La Fontaine, c. Loridan, 1 — Remi Vandystad, 34 ans, Grande-Rue, c. Loridan, 11 — Amélie Masschelin, 86 ans, rue de l'Epeule, c. Desrousseaux, 22 — Jean-Bte Missy, 76 ans, rue St-Jean — Paul Carré, 16 mois, rue de Lannoy, 98 — Brunon Algoet, 79 ans, Hôtel-Dieu — Marie Crémont, 71 ans, Hôtel-Dieu — Raymonde Parent, 6 mois, Hôtel-Dieu — Suzanne Brunin, 10 mois, rue Fontenoy, 170 — Jeanne Lammens, 2 mois, Hôtel-Dieu.

## Etat-Civil de Tourcoing

Du 11 Décembre

**Naissances.** — Philomène Desurmont, rue de la Blanche-Porte — Pierre Baert, rue de Menin — Alphonse Duriez, rue de la Blanche-Porte.

**Décès.** — Gabrielle Surmont, 1 an 8 mois, rue de l'Epinette — Ide Jungklaus, 78 ans, sans profession, 33 — Lucie Dosse, 1 an 5 mois, rue du Moulin-Fagot.

## MARCHÉ A TERME
### de Roubaix-Tourcoing

Du 11 Décembre

Cote officielle de 4 heures

Peignés de la Plata et de l'Uruguay.

| Livraisons | TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc. | Cote jour | TYPE 2 qual. cour. Cote préc. | Cote jour | Peign. d'A Type A.G. Cote préc. | Cote jour |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 3 925 | 3 95 | .. | .. | .. | .. |
| Janvier | 3 925 | 3 925 | .. | .. | .. | .. |
| Février | 3 875 | 3 875 | .. | .. | .. | .. |
| Mars | 3 875 | 3 875 | .. | .. | .. | .. |
| Mars nouv | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Avril | 3 875 | 3 875 | .. | .. | .. | .. |
| Mai | 3 85 | 3 875 | .. | .. | .. | .. |
| Juin | 3 85 | 3 875 | .. | .. | .. | .. |
| Juillet | 3 85 | 3 85 | .. | .. | .. | .. |
| Août | 3 85 | 3 85 | .. | .. | .. | .. |
| Septembre | 3 85 | 3 85 | .. | .. | .. | .. |
| Octobre | 3 85 | 3 85 | .. | .. | .. | .. |
| Novembre | 3 85 | 3 85 | .. | .. | .. | .. |

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES

Type unique

| | | | |
|---|---|---|---|
| Décembre | 5.000 | » | à 3.95 |
| Janvier | 5.000 | » | à 3.925 |
| Id. | 5.000 | » | à 3.95 |
| Mars | 10.000 | » | à 3.875 |
| Id. | 5.000 | » | à 3.90 |
| Avril | 5.000 | » | à 3.875 |
| Juin | 5.000 | » | à 3.875 |
| Août | 5 000 | » | à 3.85 |
| Id. | 5.000 | » | à 3.875 |

Total de la journée. 50.000 kil.

Echange en deport :

5.000 décembre sur juillet moins 0.10 cent.
5.000 décembre sur avril moins 0.07 cent.
5.000 décembre sur avril moins 0.10 cent.

*Tous les samedis de l'année la cote officielle aura lieu à midi à Roubaix.*

**Voulez-vous GUÉRIR VITE ???**

Prenez les PASTILLES BRONCHEUSES

elles combattent efficacement

**Rhumes, Toux, Bronchites**

Les Pastilles Broncheuses

Guérissent rapidement

**Grippe, Influenza, Maux de gorge**

Les Pastilles Broncheuses

ne coûte que **Un Franc** la boîte

Dépositaires principaux : MM. Didry, à Roubaix, rue Notre-Dame, 32 et Delabaere, rue d'Inkermann, 51 — Autres dépositaires : MM. Deblock, rue de l'Epeule ; Lefion et Wattrelos, Grande-Rue ; Corbeaux et Merlier, rue de Lannoy ; Deleporte, rue du Moulin ; Lagez, rue de France.

A Tourcoing : MM. Vanoufville et Decrême, rue Saint-Jacques ; Prevost, rue de la Cloche ; Dugardinn, rue d'Anvers ; Delaporte, rue de Tournay ; Sarazin, rue de Mouvaux (Blanc-Seau).

A Wattrelos : M. Blanckaert — A Lys : M. Lagneau — A Croix ; M. Sansoen, et dans toutes les grandes pharmacies du Nord de la France.

**LAURENOL**

GUÉRIT : *Plaies infectieuses, Brûlures, Coupures, MÉTRITES, Ecoulements, Maladies de Peau, etc. — Le meilleur désodorisant. — Souverain contre les épidémies.*

LE MEILLEUR MARCHÉ

Dépôt : Pharmacie Royaval, à Roubaix.

# AGRICULTURE & COMMERCE

**Marchés de Lille du 11 Décembre**

Cuite 1er jet (cote offic.). .. .. à .. .. — 33° (cote com.), 27 25 à .. ..

SUCRE — Sucre cassé (cote offic.), 102 50 à .. ..

— En pain n° 1 (cote offic.), 104 50.

BETTERAVE disponible. ...

## Marchés de Paris

**Du 11 Décembre**

FARINES : 12 marques — Tendance baisse

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 62.40 | 61.75 | 4 premiers | 61.90 | 61.60 |
| Janvier | 62.25 | 61.90 | 4 de Mars | 61.30 | 61.— |

MARQUE CORBEIL (clôture) : 67 —.

BLÉS. — Tendance baisse

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 30.40 | 30.20 | 4 premiers | 29.60 | 29.50 |
| Janvier | 30.15 | 29.95 | 4 de Mars | 28.75 | 28.75 |

SEIGLE. — Tendance soutenue

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 18.25 | 18.40 | 4 premiers | 18.75 | 18.75 |
| Janvier | 18.50 | 18.50 | 4 de Mars | 19.— | 18.90 |

AVOINE. — Tendance calme

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 18.50 | 18.50 | 4 premiers | 19.— | 19.— |
| Janvier | 18.90 | 18.85 | 4 de Mars | 19.15 | 19.20 |

HUILE DE LIN. — Tendance lourde

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 37.25 | 37.25 | 4 premiers | 37.75 | 37.50 |
| Janvier | 37.25 | 37.25 | 4 de Mai | 39.— | 38.75 |

HUILE DE COLZA. — Tendance calme

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| Décembre | 58.— | 58.— | 4 premiers | 58.— | 58.— |
| Janvier | 58 — | 58.— | 4 de Mai | 57.— | 57.— |

SUCRES BLANCS. — Tendance ferme

| | Pr. clôt. | Ouvert. | Clôture. |
|---|---|---|---|
| Décembre | 30.62 | 30.87 | 31.— |
| Janvier | 30.87 | 31 12 | 31.12 |
| 4 premiers | 31.25 | 31.37 | 31.50 |
| 4 de Mars | 31.62 | 31.75 | 31 87 |
| ROUX-88° | 28.— | | 28.— |
| RAFFINÉS | 99.50 | | 99.50 |

ALCOOLS. — Tendance calme

| | Pr. clôt. | Ouvert. | Clôture. |
|---|---|---|---|
| Décembre | 45.50 | 45.50 | 45.50 |
| Janvier | 45.25 | 45.25 | 45.25 |
| 4 premiers | 44.75 | 44.75 | 44.75 |
| 4 chauds | 43.50 | 43.75 | 43.75 |

DISPONIBLE (cote officielle) 45.50

LE HAVRE, le 11 décembre 1897

| | COTONS 10 h. 1/4 | LAINES 9 h. 3/4 | CAFÉS 10 heures |
|---|---|---|---|
| Décembre 1897 | 36.25 | 112.— | 39.50 |
| Janvier 1898 | 36.25 | 112.— | 39.50 |
| Février | 36.37 | 115.50 | 39.50 |
| Mars | 36.50 | 115.50 | 39.75 |
| Avril | 36.62 | 116.— | 40.— |
| Mai | 36.75 | 116.— | 40.25 |
| Juin | 36.87 | 116.— | 40.50 |
| Juillet | 37.— | 116.— | 40.75 |
| Août | 37 12 | 116.— | 44.50 |
| Septembre | 37.25 | 116.— | 41.— |
| Octobre | 37.37 | 116.— | 41.25 |
| Novembre | 37 50 | —.— | 41.50 |
| Tendance | calme | soutenue | soutenu |

# FINANCES

Paris, le 11 décembre 1897.

Le marché est calme et relativement ferme ; si un léger tassement se produit encore sur certaines valeurs, il est sans importance.

Le 3 0/0 fait 103.82.

Le 3 1/2 0/0 106.80.

Les fonds étrangers restent lourds.

Nos grands établissements de crédit font preuve d'une assez bonne tenue.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 656, avec un courant régulier de demandes sur ses obligations.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 585.

Le Crédit Lyonnais à 793.

La Société Générale est en large avance à 535.

Bec Auer 815.

Les obligations de la Compagnie auxiliaire des Chemins de fer, qui vient de donner une grande quantité de wagons en location pour un an à la Compagnie des Chemins de fer Serbes à des conditions très avantageuses, sont demandées à 135 fr.

Bon courant d'affaires sur les obligations Salonique-Constantinople à 286 et sur les obligations Smyrne-Cassaba nouvelles 4 0/0 à 377 fr.

L'action de la Société des Mines d'Héraclée consolide son cours de 620 fr. avec marge de hausse importante *lorsque l'exploitation donnera des produits dont le débouché en Orient est tout indiqué.*

L'action l'Incroyable est à 195 fr.

Chemins de fer français calmes.

**Derniers cours**

3 0/0, 103.82 — 3 1/2 0/0 106.80. — Crédit Foncier 656.00. — Comptoir National d'Escompte, 585.00 — Crédit Lyonnais, 793. — Société Générale, 525.00.

## BOURSE DE LILLE

Du 11 décembre

*Actions banques et diverses*

Lille 1893 (obl. de 500), 510.

*Actions, Banques et diverses*

Gaz de Wazemmes (a. 125) p. — Léon Brouta et Cie (Anc. Delgutte Cie) a. 500, 220 r., p. 90. — Industries textiles, Léon Allart et Cie, 500 francs, 375 fr.

*Forges et hauts-fourneaux*

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 670.

*Charbonnages (actions)*

Bruay p. 1549. — Bruay, coupure de vingt. 30990 Bully-Grenay, p., 2775 — Courrières, 1859 — Douchy p. 980 — Dourges p., 139 — Dourges, coupure de cent, p. 13925 — Escarpelle (Cie anon., act. 100 f.) p., 635 — Lens, n. 367 — Liévin, 1460 — Meurchin (a. 100 t. p.) — Ostricourt (act. de 500 t. p.) n. 458.

## BOURSE DE PARIS

| | | |
|---|---|---|
| 3 o/o | cpt. | 103.75 |
| | terme | 103 85 |
| 3 o/o am. | cpt. | 102 90 |
| | terme | 102.37 |
| 3 1/2 1894 | cpt. | 106 60 |
| | terme | 106 80 |
| Banq. de France | | 3760 .. |
| Banq. de Paris | | 880... |
| Comp. d'Escom. | | 584... |
| Crédit Foncier | | 659 50 |
| Crédit Industr. | | 605 .. |
| Crédit Lyonnais | | 791 .. |
| Société Général | | 526... |
| Est | | 1070 .. |
| Paris-L.-Médit | | 1835 .. |
| Midi | | 1457 .. |
| Nord | | 2069 .. |
| Orléans | | 1830 .. |
| Ouest | | 1200 .. |
| Est Algérien | | 725 .. |
| Gaz Parisien | | 1125 .. |
| Transatlantiqu' | | 386... |
| Suez | | 3270... |
| Omnibus Paris | | 1600... |
| Dynamite | | ... .. |
| Egypte 3 1/2 | | 103 .. |
| Autriche 4 o/o | | 103 .. |
| Hongrois 4 o/o | | 103 35 |
| Espag. ext. 4o/o | | 60.55 |
| Portugais | | 20 45 |
| Italien 5 o/o | | 96.50 |
| Turc série D. | | 21 90 |
| Banq. Autrich. | | 480 .. |
| Banq. Ottomane | | 555 .. |
| Nord d'Espagne | | 82 .. |
| Fives-Lille | | 810... |
| Les Chargeurs réunis | | 1460.. |
| Act. bateaux Parisiens | | 800.. |
| Russe 1867-1869 | | 102.80 |
| » 4 o/o 1880 | | 102.55 |
| » 4 o/o 1889 | | 103.40 |
| » cons. 4o/o | | 104 10 |
| » 4 o/o 1890 | | 103... |
| » 3 o/o 1891 | | 94 60 |
| » 4 o/o 1893 | | 104 95 |
| » 3 1/2 1894 | | 101 70 |

| | | |
|---|---|---|
| V. Paris | 1855-60 | ...... |
| » | 1865 | 574.. |
| » | 1869 | 432 50 |
| » | 1871 | 421.. |
| V. Paris | 71 1/4 | 113 .. |
| » | 1875 | 583.. |
| » | 1876 | 579 25 |
| » | 3 o/o 86 | 405 25 |
| » | 1/4 1886 | 101 75 |
| » | 1892 | 393.25 |
| » | 1/4 1892 | 101.25 |
| Ville Marseille | | 408.50 |
| Ville Bordeaux | | 115 .. |
| Ville Lille | 1880 | 126.. |
| » | 1890 | ..... |
| » | 1893 | 509 75 |
| Ville de Lyon | | 102.50 |
| Roubaix-Tourc. | | ...... |
| Foncières | 1879 | 502 50 |
| » | 1883 | 474 50 |
| » | 3 o/o 1885 | 501 50 |
| » | 5me 1885 | 113 .. |
| » | 1895 | 492 50 |
| Communal. | 1879 | 500... |
| » | inf. réduit | ...... |
| » | 1880 | 509... |
| » | 1891 | 402.. |
| » | 1892 | 506... |
| Banq. hypothéc | | 667... |
| » | 3 o/o | 474... |
| Nord 3 0/0 Anc. | | 488... |
| » » Nouv. | | 496... |
| Nord 2.50 % | | 460... |
| P.-L.-M. | anc. | 484.75 |
| » | nouv. | 479.50 |
| Orléans | anc. | 485... |
| » | 1884. | 483.50 |
| Midi | anc. | 482... |
| » | nouv. | 482... |
| Ouest | anc. | 481... |
| » | nouv. | 481.75 |
| Est. | anc. | 483... |
| » | nouv. | 481... |
| Ardennes | anc. | 485... |
| Panama (bons à lots) | | 127... |
| Panama 210 f. o. | | 260... |
| Congo (Lots) | | 90.50 |

IMPRIMERIE DUJARDIN ET Cie, RUE NATIONALE, 54 LILLE.

Le gérant : E. DUJARDIN.